

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- N° 002327

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2555 Société : RAM ACU370
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : CHENTOUF AHMED
Date de naissance : 12.12.1951
Adresse : 15 Bd Labeyri 94 IDER Apt 66 Casablanca
Tél. : 06.64.44.49.23 Total des frais engagés : 180.52 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/01/2019

Nom et prénom du malade : LAHDAR RACHIDA Age : 61 ans

Lien de parenté :

Lui-même

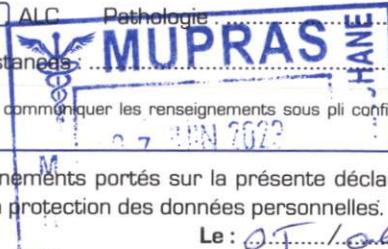
Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diamphée

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 07/01/2019

Signature de l'adhérent(e) : Latifa

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/06/2023	CA		150	 Dr. LOUITRI Latifa Médecine Générale Bou Rakba Ben Ali - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>L HLOU Mohamed Pharmacien Hadj Omar Rifa & Bd. d'Alsace Capolana Tél : 05 22 22 17 04</p> <p>088834</p>	05/06/23	180,-

092048834

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both the upper and lower arches. The arch is divided into four quadrants by arrows labeled D (left), G (right), H (up), and B (down). The upper arch has teeth 1 through 8 arranged in a curve. The lower arch has teeth 1 through 8 arranged in a curve. The teeth are numbered as follows: Upper Left: 2, 1, 2; Upper Central: 3, 4; Upper Right: 5, 6, 7, 8. Lower Left: 4, 5, 6, 7, 8; Lower Central: 3, 2, 1; Lower Right: 1, 2, 3.

[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur LOUITRI LATIFA

Médecine Générale

53,Rue Abou Rakrak Ben Jdia
Tél.: 05 22 44 17 47 - Casablanca 20 000

الدكتورة الويتري لطيفة

الطب العام

زنقة أبو رفراق بنجدة 53
الهاتف: 05 22 44 17 47 - الدار البيضاء 20 000

Ordonnance

Casablanca, le

05/06/2023



gme

LAHDAB

RACHIDA

5240

LOT : 01
PER : 09/2025

SMECTA ORANGE VANILLE
36 SACHET 830



P.P.V : 52DH40

LOT : 6059
UT. AV : 01-24
P.P.V : 29 DH/00

① SNECTA pt
1 pt + 31,5

29,-

② NAUSELIUM selsop
1 sach + 31,5

30,50

③ INODIUM gelule
1 gelule x 21,5

19,-

④ TUSFON sp
49,6 A 8x3,5

49,6

⑤ D-Cure forte
1 ampoule
15,-

PPV: 49,60 DH
LOT: 23A31
EXP: 01/2026

F. 180,-

IMODIUM 2MG GELULE
20 Gél

LOT : 210112
PER : 10/2026

P.P.V : 30DH50



6 118000 010845

PHARMACEUTIQUE
ALHOU Mohamed
SIDI ALBACCE

LOT : M0765
PER : 04/2025
P.P.V : 19,00DH

دكتورة الويتري لطيفة
Dr. LOUITRI Latifa

Médecine Générale
53, Rue Abou Rak Rak Ben Jdia - Casa
Tél : 05 22 44 17 47

à revoir dans